

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Emmanuelle Durand**  
Vice-Présidente

## COMMUNIQUE DE PRESSE du 4 mai 2020

**APRES LES MENSONGES D'ETAT,  
VOICI VENU LE TEMPS DU DEFAUSSEMENT, AVANT CELUI DE L'OUBLI ?**

### **LE SNPHARE SE MOBILISE POUR LA VERITE ET CONTRE L'OUBLI.**

**En préambule des annonces du pilotage du déconfinement par le Premier ministre, plusieurs contrevérités sont énoncées sur la gestion de la crise sanitaire COVID :** sur la mise à disposition des masques, sur la rançon qu'a payée le monde soignant. Non seulement le matériel de protection a été insuffisant, entraînant une politique erratique appuyée sur la pénurie plus que pour la science, avec pour conséquence des transmissions professionnelles du COVID, mais les soignants ne sont pas seulement « fatigués », certains sont malades ou même morts. D'autres réalités sont aussi évacuées : 700 000 tests seront réalisés chaque semaine. Par qui ? comment ? Nul ne le sait, mais manifestement pas par les laboratoires qui cherchent en ordre dispersé les réactifs. Les épidémiologistes ou acteurs de la santé publique ne sont pas convoqués : comment se contaminent les 3000 patients symptomatiques quotidiens dans une France confinée ? Y aurait-il des vérités qui ne sont pas bonnes à partager ? Ces contrevérités permettent au premier ministre de déclinier une stratégie de déconfinement qui évacue l'Hôpital public et la Santé en général.

Ce tour de passe-passe réalisé, les soignants disparus du paysage, c'est une stratégie de déconfinement administrative régionale qui est en marche. Des *brigades* locales, les règlements municipaux, les arrêtés préfectoraux, des indicateurs, biaisés ou impossibles à mesurer, rythmeront un état d'urgence prorogé pendant encore au moins deux mois : le Premier Ministre prévoit même une loi permettant de revisiter le secret professionnel médical, en permettant un accès aux données médicales à d'autres que les professionnels de santé avec une rupture du secret médical.

Pourtant il y en a eu des annonces martiales au début de la crise ! L'importance de la protection, la reconnaissance professionnelle de la maladie COVID, la valorisation financière ou primes... que de belles annonces de notre ministre ou président ! Or au-delà des annonces, leurs exécutions sont pitoyables :

- La reconnaissance comme accident du travail est subordonnée à un diagnostic contingenté (cf. enquête SNPHARE COVID-PRO). L'inscription sur la liste des maladies professionnelles n'est toujours pas effective. Les chantres de l'hôpital entreprise reprennent sans pudeur leur chanson du statut sclérosant ou d'un hôpital public obsolète à un moment où la question de la protection des



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs élargi

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier »  
Membre adhérent de l'intersyndicale « Action Praticiens Hôpital », APH  
Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS



**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Emmanuelle Durand**  
Vice-Présidente

soignants exposés est aussi tragiquement critique et la résistance d'un système public éprouvée ; à un moment où l'hôpital a su faire preuve de résilience pour, d'un claquement de doigt, se transformer pour absorber la crise du COVID. **Le SNPHARE se mobilise pour un statut plus protecteur pour les soignants, dans un hôpital public au service de la santé de la population.**

- le matériel de protection des soignants reste gouverné par la pénurie logistique. Les premières données disparates, à l'étranger comme en France, démontrent pourtant combien les défauts de protection exposent les soignants à la maladie. Ne pas le reconnaître est choquant. **Le SNPHARE se mobilise pour que ces manquements de devoirs de protection d'un soignant soient reconnus et indemnisés.**

- cette misère touche tous les soins. La pénurie chronique des médicaments essentiels, peu coûteux comme ceux de l'anesthésie-réanimation, maintenant critique lors de cette crise, aggrave cette paupérisation. **Le SNPHARE se mobilise pour une transparence de la gestion des stocks des médicaments essentiels.**

- la FHF clironne déjà que le surcoût du paiement des heures supplémentaires ou de l'achat de matériel, prix à payer pour faire tenir un hôpital mis à la diète pour tout ce qui n'est pas valorisé par la T2A ou la production d'actes, est un fardeau intolérable. Sur le terrain, ces heures ne sont toujours pas payées. Les soignants se sont vu promettre des primes alors qu'ils attendent une revalorisation de leur grille indiciaire. Or l'attribution des primes ne le sera que pour certains, allant dans certains cas jusqu'à faire appel au bon vouloir du directeur pour identifier les 30% méritants. Primes et valorisation des heures supplémentaires sont des usines à gaz, dont les modalités permettent et inciteront au détournement pour ne pas être finalement payées. De même, la reconnaissance du travail réalisé pendant cette crise est déjà source de multiples conflits locaux. **Le SNPHARE se mobilise pour une juste valorisation du travail des soignants et la fin des arbitraires.**

Le SNPHARE se mobilise pour tirer enseignement de cette crise et reconstruire un nouvel hôpital public à la hauteur des besoins de la population française. Ce n'est clairement pas un « hôpital entreprise » gouverné par une concurrence budgétaire entre établissements. Cette reconstruction impose que l'histoire ne soit pas réécrite à la sortie de cette crise. **Le SNPHARE se mobilise pour que la vérité sur cette crise soit faite et connue de tous, en n'excluant pas d'exploiter les voies judiciaires, administratives comme pénales.**

Dr Anne Geffroy-Wernet  
Centre Hospitalier de Perpignan  
Service d'anesthésie-réanimation  
20 avenue du Languedoc  
66046 Perpignan Cedex 9  
Tél : 04 68 61 77 44  
Tél portable : 06 63 83 46 70  
[anne.wernet@snphare.fr](mailto:anne.wernet@snphare.fr)

<http://www.snphare.fr>

Dr Emmanuelle Durand  
CHU Reims, Hôpital Robert Debré  
Service d'anesthésie-réanimation  
Rue du Général Koenig  
51090 Reims Cedex  
Tél : 03 10 73 61 28  
Tél portable : 06 60 55 10 65  
[emmanuelle.durand@snphare.fr](mailto:emmanuelle.durand@snphare.fr)